



Une voix pour la nature

Bretagne Vivante sepnb

19 rue de Gouesnou

29200 Brest

tél. 02 98 49 07 18

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z

www.bretagne-vivante.org

Le 22 juin 2024

Madame Nicole Rousseau-Souplet
Commissaire-Enquêtrice
Enquête publique Modification SPPL Landaul

Madame la Commissaire - Enquêtrice,

L'association Bretagne Vivante soutient l'accessibilité du littoral prévue par la loi de 1976 sur la servitude de passage sur le littoral. Elle s'est pourtant mobilisée depuis plus d'un an pour proposer des améliorations importantes au tracé SPPL prévu sur la commune de Landaul.

En effet, le littoral de cette commune est reconnu pour l'importance de son patrimoine naturel, en particulier les habitats naturels d'intérêt européen (présalés, landes sèches ou humides, herbiers de zostères, etc...) et la présence d'une espèce remarquable, protégée au niveau européen, la Loutre d'Europe.

De plus, la Ria d'Etel abrite de plus en plus d'espèces d'oiseaux d'eau avec des seuils de niveau national ou international qui devraient lui permettre un classement en zone spéciale de conservation également au niveau européen.

Enfin, cette ria offre des caractéristiques paysagères remarquables et un niveau de fréquentation humaine assez faible, très favorable à la vie sauvage. En particulier l'alternance de bras de mer profonds entre des zones agricoles ou boisées apporte des transitions visuelles remarquables mais la fréquentation côtière de la SPPL va entraîner une fragilité forte pour ces espaces. Ainsi le dérangement des espèces par le sentier sera amplifié du fait que ce dernier sera dupliqué sur chaque sur chaque rive de bras de mer, à une distance faible.

Il est donc important d'apporter au tracé de la SSPL des précautions suffisantes pour empêcher à terme une dégradation significative de son patrimoine naturel.

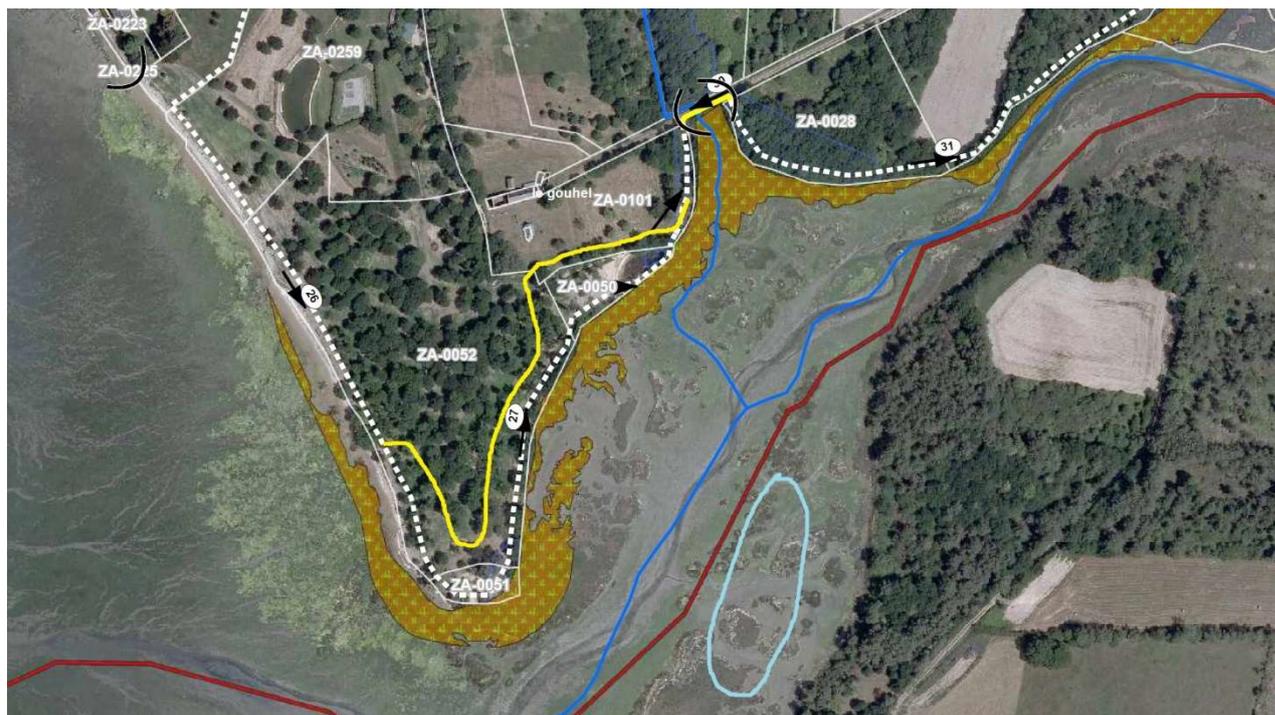
Pour les modifications proposées par cette enquête sur la partie sud de la commune, Bretagne Vivante donne un avis très favorable à la suspension entre les lieux-dits « Le Gouhel » et « Lann Runigo », compte tenu de l'humidité des parcelles traversées et de la sensibilité au dérangement de la loutre et des oiseaux.

Pour la mare du Gouhel, la modification proposée est nécessaire pour éviter le dérangement des stationnements d'oiseaux en reposoir sur les vasières proches, mais elle n'est pas suffisante pour garantir la fréquentation et la tranquillité de la loutre qui y est formellement attestée. *« La loutre exploite le milieu marin pour pêcher, à condition que de l'eau douce soit disponible à proximité pour boire et pour rincer son pelage, le sel faisant perdre à ce dernier sa capacité d'isolation thermique (Kruuk & Balharry, 1990). Des études ont montré que plus le secteur est fréquenté par l'Homme, plus les loutres recherchent des gîtes bien abrités (MacDonald et al., 1978 ; Rosoux, 1995). Les femelles qui élèvent leurs jeunes ont particulièrement besoin d'endroits calmes, proposant de nombreuses cachettes, et riches en nourriture (notamment en amphibiens et crustacés, proies faciles à attraper pour les jeunes). Plan National d'Action Loutre 2019-2028 ».*

Le fait de longer la mare par la rive nord mais en bordure directe va entraîner une perte de tranquillité et un risque accru d'agression par les chiens qui accompagnent les promeneurs.

Il est donc proposé de contourner la mare de l'autre côté de la haie située au nord sur la parcelle ZA0101, en continuité avec le déport du sentier proposé ci-dessous.

Pour la pointe de Gouhel, la fermeture de l'accès à la pointe est une réelle amélioration, mais il est recommandé d'aller plus loin car le dérangement des piétons le long du chemin existant reste fort et provoque l'envol systématique d'une population de Laridés, Spatules blanches, Courlis cendrés, ... en reposoir sur le haut de vasière de la rive opposée toute proche (zone bleu clair ci-dessous), en raison du peu de végétation sous les arbres. Sous réserve de l'accord probable du propriétaire, il est proposé de passer le sentier au nord de la clôture pour avoir un retrait plus important (tracé jaune ci-dessous).



En rappel et hors enquête, Bretagne Vivante demande deux autres modifications importantes du tracé SPPL sur la commune de Landaul :

- **Le contournement de la zone de Mane Roh Lann** pour passer à l'est et au sud de la mare de manière à apporter la tranquillité nécessaire à la recolonisation de la catiche à loutre qui a été en partie détruite par les travaux SPPL et qui a provoqué la mort d'une deuxième loutre au mois de mars dernier. Ce contournement devrait aussi permettre d'éviter une pointe du sentier trop proche du pré-salé.
- **L'abandon de la passerelle qui doit traverser la vallée du ruisseau de la Demi-ville** à 250 m en amont du moulin, et sur une largeur d'environ 100 m. Cette passerelle traverse une zone inondable recouverte d'un mètre d'eau en hiver. Elle apportera une perte de tranquillité significative d'un secteur reconnu fortement fréquenté et occupé par la Loutre. Cet impact de la SPPL n'est pas compatible avec la protection assurée par le classement en zone Natura 2000 et par les dispositions adoptées dans le document d'objectif du site Natura 2000 de la Ria d'Étel.